



charge locative/personne sous curatelle

Par **chesney**, le **15/12/2008** à **17:11**

Bonjour,

Je suis le curateur d'une personne et celui ci a fait l'achat d'un appartement. Auparavant il louait un appartement et lors de la remise des clé, la propriétaire nous reclame des charge (1700 euros pour 2 ans) qui ne figure nul part puisqu'il n'y a pas eu de bail. Est ce que je peux contester ces charges ?

A savoir que le loyer initial est de 380 euros, cela fait une augmentation exessif du loyer sans en etre avertis.

Cordialement

Mr Chesney